



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MAXIT Nathalie, Maire-adjoint,

Date de convocation du conseil municipal : le 8 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 2

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Etaient présents : Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CRÉPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMÉ Valéry ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMÉ Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. BENAND Anthony ; Mme GRÉCO Juliette ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; M. MAXIT Alexandre (pouvoir donné à M. BENAND Anthony) ;

Était absent : M. DAVID-CRUZ Gérald, sorti de la salle.

Madame Audrey CREPY-BANFIN a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026.04.024 : Administration générale – Finances

DELIBERATION VOTANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.) 2025 DU BUDGET ANNEXE FORET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame MAXIT Nathalie, Maire-Adjoint, ayant pris provisoirement la présidence, présente le Compte Financier Unique (C.F.U.) qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune – Budget annexe « Fôrets » de l'exercice 2025



Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Résultat d'investissement de clôture	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	3 150.00 €
Dépenses de fonctionnement :	43 246.38 €
Recettes de fonctionnement :	51 517.52 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	8 271.14 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	11 421.14 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des contrôles du CFU met en évidence une stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 budget annexe « Forêts » ;



- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,

Audrey CRÉPY-BANFIN



La Présidente de séance,

Nathalie MAXIT